



QUI SONT-ILS?



- 1- Réunion groupe de travail sur le Bac Pro GA
- 2- ATP, ATD
- 3- Décrochage scolaire
- 4- Les abandons d'études en cours de CAP
- 5- Saint-Pierre et Miquelon
- 6- Questions/Réponses sur les mutations
- 7- Hommage à Marc BLONDEL



REUNION GROUPE DE TRAVAIL MINISTERIEL SUR LE BAC PRO GA

Un groupe de travail a été formé au ministère suite aux problèmes de mise en place générés par le Bac pro GA. La première réunion a eu lieu le 5 mars.

Notre organisation a transmis au ministère des contributions assez complètes émanant de nos adhérents et provenant de 14 académies au total.

[Lire le compte-rendu de la réunion du 5 mars - réservé aux adhérents](#) (cliquez sur le lien)

Nous avons évoqué précédemment dans l'AP n°536 la rencontre SNETAA-FO - Inspection Générale du 29 janvier pour un entretien sur les conditions de mise en œuvre tant sur le plan technique que pédagogique du bac pro GA et les inquiétudes des collègues.

[Dossier Bac pro GA du SNETAA FO](#) (cliquez sur le lien)

DOCUMENTS À CONSULTER - RÉSERVÉS AUX ADHÉRENTS :

[Le compte-rendu de la réunion du mois de Janvier avec l'Inspection générale](#) (cliquez sur le lien)

74 rue de la Fédération
75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30
fax 01 47 83 26 69

snetaanat@aol.com
www.snetaa.org

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO pour défendre vos intérêts.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des suites et conclusions de ce groupe de travail.

Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez apporter des compléments d'informations.



ATP, ATD : AFFECTATION A TITRE PROVISOIRE, AFFECTATION A TITRE DEFINITIF

Les CAPN PLP validant le mouvement INTER ont eu lieu début mars 2014 et une fois encore le **SNETAA-FO** a dénoncé le blocage des postes dû aux capacités d'accueil réduites – voire nulles – dans les académies.

Trop de collègues n'ont pas obtenu satisfaction, nous le dénonçons !
Pour certains, il est possible de faire une demande d'ATP ou d'ATD.

Les demandes d'ATP et d'ATD sont des mesures très exceptionnelles (cas médical grave, situation social lourde, discipline rare...) et ne sont accordées que dans de rares cas.

Pour espérer obtenir une ATD, il faut être le 1^{er} non entrant dans l'académie demandée.

La priorité est donnée aux forts barèmes relevant des priorités légales : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), rapprochement de conjoint, nombreuses années de séparation, enfants... et aux anciennes situations d'ATP cumulant les priorités précédentes.

Le ministère et les deux rectorats concernés (celui de l'affectation obtenue et celui de celle visée) doivent émettre des avis très favorables de façon à faire entrer une personne supplémentaire dans l'académie.

Pour espérer obtenir une ATP, il faut être dans les premiers non entrants dans l'académie demandée.

Il convient alors de rédiger une demande motivée, à partir des mêmes priorités légales citées précédemment et des changements de situation tardive.

L'ATP est une affectation à titre provisoire, valable un an, avec l'obligation de participer au mouvement inter académique de l'année suivante. Le collègue perd donc son affectation actuelle.

Dans les deux cas, il faut faire remonter les courriers argumentés et les pièces justificatives par voie hiérarchique, aux deux rectorats et directement à la DGRH B2-2 du Ministère de l'Education Nationale.

Un double de ces courriers doit être envoyé au **SNETAA-FO**.

Les rectorats apposeront leurs avis et feront remonter le dossier au ministère.

Les commissaires paritaires nationaux du **SNETAA-FO** assureront le suivi du dossier.

Le délai de réponse du ministère peut aller de fin mars à début septembre !

Coordonnées des commissaires paritaires par discipline :

Florence ARMENTANO	florence.armentano@wanadoo.fr	P0221-P0222-P0226-P1315 P2100 à P2600 P8510-P8512-P8520
Catherine AZAIS	snetaa.lille@free.fr	P5100 à P6310 P7300
Gérard GORCYKA	ggorczyca@numericable.fr	P0210
Eric MOUCHET	eric.mouchet@gmail.com	P3010 à P4550
Sophie TEXIER	texier_sophie@yahoo.fr	P7140 à 7420 P8013-P8038

Nicolas TOURNIER	n.tour31@live.com	P8011-P8012
---------------------	-------------------	-------------

Avant toute démarche, contactez les commissaires paritaires nationaux du **SNETAA-FO** de votre discipline : ils sont là pour vous aider, vous soutenir, vous défendre !



LE DECROCHAGE SCOLAIRE

La cohorte observée par la DEPP est celle des élèves en 3^{ème} générale en 2007. Education et formation n° 84. Décembre 2013, page 61 à 69.

[Le numéro Education et Formation](#)

Il y a 23,6 % des décrocheurs qui selon la définition du Code de l'Education sont des élèves qui n'ont pas achevé le second cycle du secondaire (bac). Néanmoins, un quart d'entre eux ont un diplôme de niveau V (BEP ou CAP).

Pour la moitié d'entre eux, le niveau de sortie du collège est jugé insuffisant. Les élèves faibles à l'entrée en 6^{ème} le sont encore plus en 3^{ème}.

Une **orientation subie** faciliterait le décrochage. Ces élèves sont pour la plupart des sortants sans diplôme.

La rénovation de la Voie Professionnelle

7 élèves sur 10 qui intègrent le cursus 3 ans obtiennent le bac sans redoublement (ils sont seulement 4 sur 10 quand ils sont passés par un cursus BEP 2 ans).

Intégrer le cursus 3 ans directement augmente de 8 points les chances d'obtenir le bac en 3 ans. Le redoublement augmenterait les chances d'obtenir le bac de 7 points.

Autres facteurs de décrochage scolaire : **l'éloignement** et l'orientation.

Les chiffres de la DEPP obtenus après « régression logistique », c'est-à-dire neutralisation des caractéristiques individuelles (âge, origine sociale, sexe) et des conditions de scolarisation (spécialité, secteur) donnent une estimation appelée « écart résiduel » de 8,2 %.

La rénovation de la Voie Professionnelle est donc une réussite sur ce point et la lutte contre le décrochage scolaire interroge aussi bien le primaire que le collège, même si le décrochage dans la Voie Professionnelle contient ses propres particularités.

Ainsi l'orientation subie et l'éloignement sont des éléments négatifs que le SNETAA-FO dénonce et combat. Notre organisation lutte en effet pour une offre de proximité et un véritable choix de l'élève pour une filière, un métier.

A lire aussi :

Anne Armand, IG et Claude Bisson-Vaivre, IG - Auteurs du rapport : Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée.

136^e rencontre de l'OZP (Observatoire des zones prioritaires).

Ce que dit le rapport :

« On parle du décrochage scolaire de la Voie Professionnelle parce que c'est la seule voie dont on possède des remontées chiffrées et que l'orientation subie y est plus fréquente que dans les autres voies. »

Anne Armand est persuadée que le phénomène peut être vérifié dès l'école primaire :
- appréciations décourageantes,

- absence de sens de nos apprentissages cloisonnés et hiérarchisés... dans un système éducatif en train de craquer caractérisé par un parcours de l'élève qui doit être linéaire et si possible « en avance », contrairement à d'autres pays, où ce sont les parcours avec détours qui sont valorisés.

L'Inspectrice Générale interroge aussi la définition du Code de l'Éducation sur la qualification de « décrocheurs ». **C'est en effet une aberration des statistiques du décrochage dans sa définition européenne que le SNETAA-FO dénonce. Les élèves qui ont un diplôme de niveau V sont comptabilisés dans les décrocheurs.**



LES ABANDONS D'ETUDES EN COURS DE CAP EDUCATION & FORMATIONS N° 84, DECEMBRE 2013

L'étude porte sur l'académie de Lyon, à partir de la base de données AFFELNET, pour les entrants en CAP en 2009.

Premiers constats

Une forte augmentation du nombre d'élèves inscrits en CAP à la rentrée 2009 (395). L'anticipation de cette augmentation, conséquence de la mise en place de la rénovation, n'a pas permis de faire baisser le taux de pression qui est de 2,1 (4 100 premiers vœux contre 1 900 places offertes). Il faut noter que dans cette académie, le poids des élèves en CAP dans le public est inférieur au taux national, et l'implantation de CAP en apprentissage est faible. En revanche le poids des élèves est très important dans le privé. Conséquence : 72 % des élèves entrants en CAP en 2009 obtiennent leur premier vœu.

En 2010 : il y a 1 805 élèves en première année de CAP (secteur public et voie scolaire) pour une capacité d'accueil de 1 909.

Profil des sortants sans diplôme après la première année de CAP

En 2011, 19 % des élèves soit 342 sont qualifiés de « sortants ». On ne les retrouve ni dans le public ni dans le privé sous contrat, ni en apprentissage.

Les 1 463 restants sont passés en Terminale CAP pour la plupart, les taux de redoublement et les réorientations étant faibles.

Résultats

Le taux est identique pour les filles et les garçons.

La distance : les élèves domiciliés à plus de 20 km présentent un taux de sortie supérieur à ceux pour lesquels la distance est comprise entre 2 et 5 km. Fait surprenant : les élèves domiciliés à moins de 2 km ont un taux de sortie supérieur à ceux domiciliés entre 2 et 10 km. Les élèves domiciliés à côté de leur établissement choisissent la proximité au détriment de la spécialité.

Les écarts sont importants selon l'affectation sur le 1^{er} vœu ou non.

C'est sur le niveau scolaire que les écarts sont les plus marqués.

Quatre caractéristiques se dégagent donc pour le décrochage scolaire

- le niveau ;
- le retard scolaire (2ans) ;
- la distance, c'est-à-dire les élèves domiciliés soit très loin, soit très près (plus de 20 km et moins de 2 km) ;
- l'ordre des vœux.

Certains élèves cumulent ces caractéristiques.

D'autres facteurs n'entrent pas en ligne de compte ainsi qu'on aurait pu le penser, comme par exemple l'origine scolaire : 3^{ème} « classique » ou non.

D'après les modèles statistiques utilisés, ce serait le niveau scolaire qui aurait le plus d'impact sur les sorties.

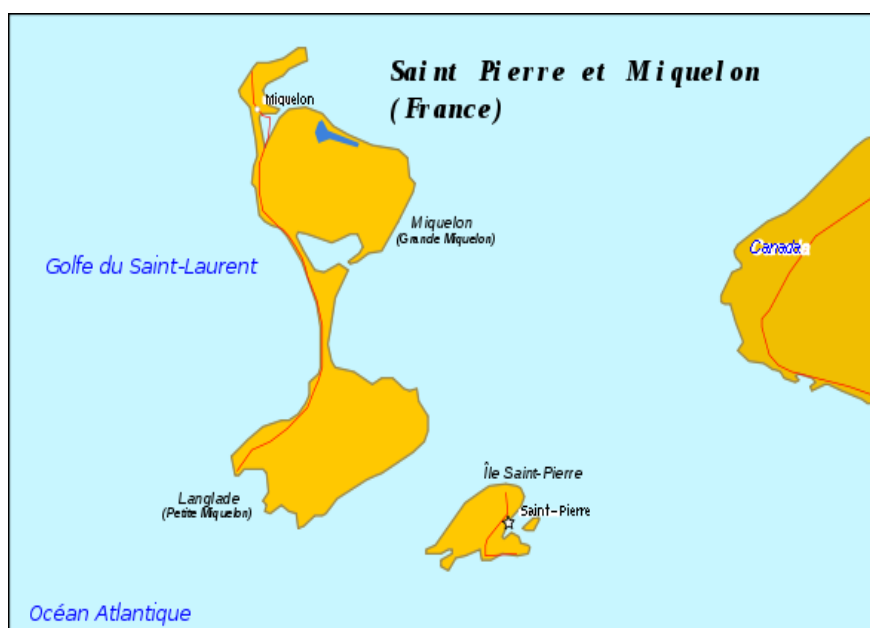
L'étude porte ses limites dans l'utilisation d'AFFELNET qui ne prend en compte que les élèves du secteur public de la voie scolaire.

Preuve est faite pour cette académie de la forte demande en CAP qui n'est pas satisfaite.

Le SNETAA-FO dénonce les politiques mises en place qui envoient dans le privé ou en apprentissage les élèves qui désirent s'inscrire dans un cursus CAP.

Pour le SNETAA-FO, la Voie Professionnelle, c'est du CAP au BTS en Lycée Professionnel, dans la spécialité choisie par l'élève !

≡ SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON, COUSIN ELOIGNE¹...



Saint-Pierre-et-Miquelon, c'est un morceau de France perdu dans l'Atlantique Nord. Personne ne se rappelle qui avait appelé les « Onze Mille Vierges » ces quelques îlots situés au sud de Terre-Neuve (Canada), avant que Jacques Cartier ne leur donne leur nom actuel, lorsqu'il débarqua en 1536 avec *la Grande Hermine*. Comme personne n'a jamais compris comment ce petit territoire, tour à tour français, anglais, puis définitivement français depuis 1815, réussissait à résister au géant canadien. Pourtant, il n'y a aucun doute sur l'identité française de ces 6 000 âmes, d'origine normande, bretonne, espagnole et basque, qui composent l'essentiel de la population de Saint-Pierre, la plus petite des trois îles. A Langlade et Miquelon, les phoques sont probablement plus nombreux que les habitants...

Son statut de collectivité d'outre-mer donne à l'archipel un régime douanier propre régi par un conseil territorial. Mais Saint-Pierre-et-Miquelon, c'est avant tout un archipel de marins créé par les marins, qui a quasi exclusivement vécu de la morue. Jusqu'en juillet 1992, date du moratoire sur la pêche imposé par le Canada qui fut un coup de grâce pour cette petite communauté.

Avec la disparition de la pêche industrielle, l'économie saint-pierraise doit s'adapter et les pêcheurs diversifier leur activité. Les bateaux deviennent plus petits et surtout moins nombreux.

¹ D'après un article de Dino Di Meo, envoyé spécial à St Pierre et Miquelon, du 29/12/2013

L'île a gardé ses particularités. En plein centre-ville, à proximité du fronton de pelote basque datant de 1906, les noms aux consonances basques sont nombreux et les expressions locales ont une certaine originalité. On ne demande pas « ça va ? », mais « ça vit ? », à quoi on répond « ça pète ! » Les gens venus de métropole sont appelés « mayous » et « mayouses », dérivation du nom donné aux pêcheurs venus de Cancale (Ille-et-Vilaine) qui jadis faisaient sécher la morue sur l'île aux Marins, abandonnée depuis longtemps.

La population vit dans un isolement certain, elle habite pourtant sur le territoire d'outre-mer le plus proche (4 000 km) de la métropole. « *Notre cordon ombilical, c'est Air Saint-Pierre*, confirme Anaïs, professeure de théâtre au centre culturel. *On est à la fois "pas loin" et "à très cher" (1 300 euros) de la métropole* ». La compagnie privée, comme beaucoup d'entreprises locales, est maintenue à flot grâce aux subventions. Deux avions, un six places et un ATR 42, assurent la navette avec Halifax, en Nouvelle-Ecosse, Saint-Jean-de-Terre-Neuve et Montréal.

L'enseignement à Saint-Pierre-et-Miquelon est le même que dans l'hexagone et suit un calendrier et des programmes d'enseignement identiques. La collectivité territoriale n'a pas la responsabilité de la construction ou de l'extension des lycées et des collèges, ni autorité pour les importantes réparations et le fonctionnement de ces établissements (les lois de décentralisation ne s'appliquent pas à l'archipel).

Le service de l'Education nationale assure la responsabilité de l'enseignement public et privé à Saint-Pierre-et-Miquelon. Sa mission s'exerce sur l'enseignement préélémentaire, élémentaire, et sur le second degré. Une partie de ses moyens est également consacrée à l'enseignement spécialisé. L'enseignement public de l'archipel (hors écoles maternelles) comptait quatre écoles primaires, deux collèges, un lycée général, un lycée professionnel et une annexe du collège à Miquelon. Ces établissements ont accueilli 792 élèves. L'enseignement privé, sous contrat d'association avec l'Etat, compte quatre écoles élémentaires et un collège (une section technique est rattachée à cet établissement).

A la dernière rentrée, le lycée a accueilli 449 élèves répartis pour 121 élèves au lycée d'enseignement général (classes de seconde à terminale) préparant aux trois baccalauréats généraux : L (Littéraire), ES (Economique et Social) et S (Scientifique).

Le collège, quant à lui, a scolarisé 197 élèves de la sixième à la troisième, dont 39 au sein des classes annexes de Miquelon.

Enfin, le Lycée Professionnel a préparé 131 élèves au CAP MBC, BEP CSS, en deux ans (suite à une classe de troisième) et à 5 baccalauréats professionnels en trois ans (Electricité, Secrétariat, Comptabilité, Maintenance véhicule automobile, Systèmes électroniques numériques), ainsi qu'en restauration (2nd Bac Pro Restauration).

Cet établissement dispose de 4 postes administratifs, une dizaine de postes de techniciens et d'ouvriers, 8 postes d'encadrement, de documentation et d'éducation, une vingtaine de postes d'enseignants en premier cycle général (collège), une vingtaine de postes d'enseignants en second cycle général (lycée), et 25 postes d'enseignants au lycée professionnel.

Chaque année, 300 jeunes quittent le lycée de Saint-Pierre pour aller faire des études supérieures dans l'Hexagone, mais aussi au Canada, moins loin et a priori plus calme car l'image de la métropole, retransmise par les journaux télévisés, fait un peu peur...

Il y a très peu de postes PLP offerts au mouvement chaque année, la durée de séjour étant illimitée. Comme dans tous les départements et collectivités d'Outre-mer, le SNETAA-FO est représenté.

N'hésitez pas à contacter Martin DETCHEVERRY du SNETAA-FO à St Pierre et Miquelon : snetaa975@cheznoo.net pour toute demande d'information.

Patricia Rosso, du secteur Hors de France du SNETAA-FO national, se tient également à votre disposition. Contacts : 06.89.09.87.77 ou 01.53.58.00.38 ou snetaa.hdf@gmail.com.



MUTATIONS : C'EST LA FAUTE DU CALIBRAGE !

Question : On m'a dit au Ministère que si je n'ai pas pu obtenir ma mutation (ou ma première affectation) c'est parce que j'ai été victime du « **Calibrage** ». Tu peux m'expliquer ce que c'est ?

Réponse : Oui ! Il faut cesser d'être naïf en ignorant de subir les conséquences de règles drastiques de gestion financière qui ne tiennent pas compte des professeurs qui tentent d'obtenir une mutation dans un lieu à leur convenance.

Q : Donc tu veux me dire que je peux demander mais que si je n'y arrive pas c'est parce que je suis victime de ce « calibrage » ?

R : Oui, tu es victime d'une gestion financière qui limite les perspectives de mutation ici ou là !

Q : Mais, dis-moi, en fait comment ça marche ce « calibrage » ?

R : C'est une monstrueuse construction budgétaire qui détruit les perspectives logiques, personnelles et familiales. L'objectif financier est prioritaire, il fixe les perspectives. Ainsi ce monstrueux cadre détruit les perspectives en les contraignant par ces « calibrages » financés, définis dans le secret.

Q : Dis-moi, un « calibrage », ça va être quoi ?

R : Un calcul financier : respecter la masse budgétaire imposée. Nous ne sommes plus que des « ressources humaines » et nous sommes traités en termes financiers.

Q : Et concrètement ?

R : Concrètement, ce sera l'application du calcul de postes budgétaires retirés du mouvement dans telle ou telle discipline ici ou là (même s'il y a des postes vacants !).

Q : Où est le problème ?

R : Le problème est ce que tu as rencontré ! Tu n'as pas pu obtenir de mutation à cause de cette gestion injuste et contestable. Il y a des postes vacants PLP et tu ne peux y aller. Par exemple un surnombre de certifiés empêche un PLP Génie Bois de muter ! Ou s'il y a un contractuel, le titulaire ne peut rentrer car il coûte plus cher. A tous les coups l'on perd !

Le SNETAA a bien raison de contester cette « déconcentration du mouvement national » (je te signale que le SGEN et l'UNSA n'y sont pas opposés et soutiennent cette gestion !).



Le **SNETAA-FO**, syndicat de l'Enseignement Professionnel, se joint à la FNEC sa Fédération et à sa Confédération pour rendre hommage à Marc Blondel, Secrétaire Général de Force Ouvrière de 1989 à 2004.

Le **SNETAA-FO** témoigne son respect à la mémoire de ce militant syndicaliste, grand tribun, qui a su défendre les valeurs de l'indépendance syndicale, la liberté syndicale, pour protéger les intérêts matériels et moraux des salariés et des fonctionnaires.

Défenseur d'un « syndicalisme de contestation », très attaché à la Laïcité de l'Ecole, de la République et de la Fonction publique d'Etat.

C'est dans ce combat pour la laïcité que le **SNETAA** avait rencontré Marc Blondel. C'est à sa défense qu'il avait consacré la fin de sa vie en dirigeant la Libre Pensée.

Le **SNETAA-FO** adresse à sa famille et à ses proches, ses plus sincères condoléances.